## CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE GENDARMERIE NATIONALE PROCES - VERBAL Compagnie : DE Unité: RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF BT Nº PIÈCE Nº FEUILLE AUDITION C.U. PV 00922/97 , en résidence à Nous soussigné : gendarme P C Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie. Rapportons les opérations suivantes : sous le contrôle de l'adjudant-chef R S , commandant la brigade, en résidence à Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons: M , 48 ans, né le demeurant concubinage, ouvrier, nationalité française, qui déclare le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à dix sept heures et une minute: "--------------Hier samedi 13 septembre 1997, à 22 heures, alors que je me trouvais sur mon balcon, j'ai aperçu une lumière bizarre. J'ai pris mon camescope et j'ai filmé cet évènement. Il s'agissait d'une lumière ronde plus petite que la lune à gauche de celle-ci. La lune était positionnée SUD-EST.-------Cette lumière était de couleur blanche, moins lumineuse que la lune. Elle avait des aspects de flocon de neige.-----Mon enregistrement a commencé à 22 heures 09 et a duré une minute et vingt

secondes.

dix huit heures.-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y

, le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à

L'enquêteur

retrancher.

La personne entendue

Compagnie :	FICHE	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
Unité :	DE .	
BT C.U N° 01406/97	CORRESPONDANCE	N° PIÈCE N° FEUILLET
<u>Destinataire(s):</u> — Direction Gé (Adjudant G	nérale de la Gendarmerie Nationale à , Bureau Renseignements)	
		Le 30 septembre 1997
Objet: - Cassette vid	éo montrant un O.V.N.I.	
Référence(s): - Procès-verba	l n° 922/97 du 14 septembre 1997 de n	otre unité.
<u>Pièce(s) jointe(s):</u> - Copie de la caméscope.	cassette vidéo reproduite à partir d'	une cassette de
copie de la cassette v le ciel de renseignements administ Une photocopie du m La Brigade de	tien téléphonique, j'ai l'honneur de idéo enregistrée par monsieur P . Cette personne a film le 13 septembre 1997 à 22 heures. ratifs est établi par notre unité sou essage est jointe au présent. a également traité une affaire s u 08.09.1997 de cette unité.	M demeurant é un phénomène dans Un procès-verbal de s le n° 922/97.
Vu et transmis par le Commandant	d'unité Le gendarme C	
	signature	

MSG

Expediteur

: Brigend

Destinataires

Imprimé le

: 14/09/1997 17H37

URGENCE

DATE-HEURE

: 141737 B SEP 97

DE

Brigend

Α

: CIEGEND

COG

OBJ: OBSERVATION O.V.N.I

TXT NMR 1349/97

LE 14.09.97 A 17H15 A BT

SE PRESENTE MR P.

DEMEURANT

NE LE FRAISEUR Α NATIONALITE FRANCAISE. IL SIGNALE AVOIR OBSERVE UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE LE 13.09.97 A 22H09. CET OBJET BIZARRE A ATTIRE SON ATTENTION ET A ETE FILME PAR MAGNETOSCOPE. P M A ENREGISTRE L OVNI PENDANT UNE MINUTE VINGT. L OBJET ROND D UN DIAMETRE ET DE LUMINOSITE INFERIEURS A CELUI DE LA LUNE SE SITUAIT A COTE DE LA LUNE ET SE DEPLACAIT A GRANDE VITESSE. DISTANCE DEPUIS LA TERRE IMPOSSIBLE A CHIFFRER. P M MET SA CASSETTE A NOTRE DISPOSITION POUR EVENTUELLEMENT ETRE COPIEE. ENREGISTREMENT EFFECTUE PAR CAMESCOPE PANASONIC TYPE SUPER VHS INDIQUANT LA DATE, L HEURE ET LA DUREE. ENQUETE PV NMR 922/97 DU 14.09.97. BT · gord C SAISIE PRECEDENTE AFFAIRE OVNI. COPIE DE CE TO A BT

BT

*GENDARMERIE	NATIONALE
Compaghie :	
Unité : BT	
C.U	PV 00922/9

PROCES - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENT A	DMINISTRATIF
-----------------	--------------

CADRE	RÉSE	RVÉ AU	DESTINA	TAIRE	
_	<b>6</b> 9				
				4.4	
			I° PIÈCE	N° FFIII	LET
				_	
7-10-0	aranga k	10.02	01	1	

## **ANALYSE ET REFERENCES:**

- Observation d'un Phénomène Aérospatial Non Identifié.

Nous soussigné : gendarme P

C , en résidence à

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation

du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

sous le contrôle du M. D. L. chef D K. , adjoint au commandant de la

brigade, en résidence à

Le quatorze septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept, à dix sept heures Nous trouvant à , au bureau de notre unité, se présente

monsieur P M demeurant

Cette personne signale avoir aperçu le 13 septembre 1997, un phénomène dans le ciel.

LIEU DE L'OBSERVATION:

Monsieur P M se trouve le 13 septembre 1997 à 22 heures sur son balcon situé au deuxième étage au

CONDITIONS DE L'OBSERVATION:

Le ciel est dégagé. Il aperçoit un objet émettant une lumière blanche à gauche de la lune. Cet objet moins lumineux, plus petit que la lune, ressemblant à un flocon de neige, se déplace sans bruit à plusieurs reprises à vive allure puis de repositionne à son endroit initial. Aucun aéronef n'est aperçu au moment des faits.

Le témoin filme le phénomène à l'aide de son camescope pendant une minute et vingt secondes. A 22 heures 30, l'objet est toujours visible. Monsieur P cesse alors son observation. Aucune autre personne n'a assisté à cette observation.

Monsieur P M est entendu. (Pièce n° 2)

Un message de Commandement n° 1349/97 est établi.

L'enquêteur

1 Mme le Préfet

Direction Générale de la Gendarmerie Nationale - Section Renseignements

Date de clôture 05/01/1998

Objection Renseignements

Archives

Date de clôture 05/01/1998

Signature

GENDARMERIE	NATIONALE
Compagnie :	
Unité : BT	
C II -	PV 00922/98

PROCES - VERBAL

DΕ

## RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

		100			
	33,438	100	200	123.383	000000000000000000000000000000000000000
14	N	° PIÈC	E	N° FE	VILLET
	N	° PIÈC	Œ	N° FE	OILLET

Une copie de la cassette vidéo, est effectuée par nos soins. Elle est transmise le 30.09.1997 au bureau renseignements près la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale à . Celle-ci nous ayant été réexpédiée est jointe au présent.

Un phénomène identique a été aperçu dans la région le 8 septembre 1997. (Procès-verbal n° 1570/97 du 8.9.1997, Brigade de Gendarmerie de ).

Fait et clos à

le 05.01.1998

L'enquêteur